

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I) s'est tenue à New York du 23 mai au 1er juillet 1978. Le document final, fruit d'un accord général, représentait le summum de l'entente internationale sur les objectifs et les principes qui devraient guider la recherche du désarmement. Il définit un programme d'action concernant les mesures de désarmement qui pourraient être décidées d'un commun accord et mises en oeuvre. Il renouvelle le mécanisme du désarmement, tout en présentant des recommandations en matière d'éducation et d'information. Votre comité devrait examiner ce document final remarquable lorsqu'il se penchera sur la participation du Canada à la deuxième session extraordinaire.

Je n'ai pas le temps de vous dire exactement le rôle qu'a joué la délégation du Canada à l'UNSSOD I... Cependant, je pense devoir mentionner l'important discours qu'avait prononcé le premier ministre Trudeau à cette session, car ce discours s'appliquera certainement aux positions qu'adoptera la délégation canadienne lors de la deuxième session extraordinaire.

M. Trudeau a parlé du principe du désarmement, du Traité de non-prolifération, de la nécessité de limiter l'exportation de matériel militaire classique, du maintien de la paix et de la sécurité. La partie de son discours qui a suscité le plus grand intérêt portait sur la stratégie de l'asphyxie. Il a souligné que les négociations SALT avaient entraîné certaines limites quantitatives utiles, indiquant la possibilité de confirmer, voire de codifier l'actuel équilibre des forces. Mais il pensait aussi que les négociations SALT montraient combien il était difficile de réduire les systèmes d'armes stratégiques lorsqu'ils ont déjà été mis au point et déployés. Selon lui, il était difficile de trouver la formule magique de la sécurité équilibrée en limitant des systèmes d'armements qui sont souvent tout à fait différents.

Il a donc proposé quatre mesures interdépendantes qui, si elles étaient acceptées, freineraient la dynamique de la course aux armements nucléaires, qui resterait ainsi à l'étape des laboratoires. Il s'agissait :

- a) d'une interdiction complète des essais nucléaires ;
- b) d'une entente visant à stopper les vols d'essai de tous les nouveaux missiles stratégiques ;
- c) d'une entente pour interdire la fabrication de matières fissiles destinées aux armements ; et
- d) d'une entente visant à limiter et à réduire par la suite les dépenses militaires consacrées aux nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques.

Toutes ces mesures avaient déjà été proposées. La seule nouvelle proposition consistait à les rendre interdépendantes de manière qu'elles se renforcent mutuellement. Il faut également remarquer que M. Trudeau n'a pas proposé de prendre des mesures unilatérales, mais de négocier des ententes pouvant faire l'objet de vérification.

---